

TEXTE D'APPLICATION

Approuvé par le Conseil de la FITA le 29 août 2009

Prise d'effet le 1er avril 2010

Livre 4, Article 9.5.1.3

9.5.1.3 Chaque groupe tire selon la rotation suivante :

- ~~• Dans un groupe normal de quatre, les deux premiers athlètes sur la liste de départ tireront ensemble comme une paire et les troisième et quatrième athlètes sur la liste formeront une deuxième paire.~~
- Le Comité d'organisation assignera les positions de tir, ou les athlètes peuvent en décider d'un accord commun.
- ~~• Celui des deux qui porte le numéro de dossard le plus bas tirera depuis le côté gauche du pas de tir et l'autre athlète depuis le côté droit du pas de tir.~~
- La première paire (avec les numéros de dossard les plus bas) commencera le tir sur la première cible assignée au groupe.
- L'autre paire commencera à tirer sur la cible suivante. Les paires alterneront l'ordre de tir à toutes les cibles qui suivent pendant toute la compétition.
- Si tous les athlètes d'un groupe sont d'accord, ils peuvent changer ce qui est dit ci-dessus, paires et/ou positions de tir, avant le début de la compétition. Cet arrangement restera inchangé durant toute l'épreuve.
- S'il y a trois athlètes dans un groupe, les deux premiers sur la liste de départ (ayant les numéros de dossard les plus bas) formeront la première paire. Le troisième athlète sera considéré comme faisant partie de la deuxième paire en ce qui concerne la rotation. Il tirera toujours depuis le côté gauche du pas de tir.
~~• Selon l'alinéa 5 de cette article, cet arrangement peut être échangé par accord mutuel avant le début du tir. Ce changement durera tout au long de cette épreuve.~~
- S'il y a assez de place sur le pas de tir, tous les athlètes du groupe pourront tirer en même temps.